Tableau I
Normes architecturales communes aux 14 types de bâtiments principaux d'intérêt culturel

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Formes et combinaisons			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
Plan				
Aucune modification en plan du corps principal	•			
Volume (corps principal)				
Surélévation du sol en façade principale par remblayage en terrasse horizontale et talus.				•
Remblayage du sol suivant les pentes du terrain.		•		
Surélévation d'un versant du toit par l'ajout d'une grande lucarne en chien-assis.				•
Un étage ne peut être ajouté ni retranché sur le corps principal.	•			
Sur les parois extérieures du corps principal, pose de toute fourrure d'épaisseur excédant 0,03m.				•
Parement et fourrure posée parallèlement aux fruits et déformations de volumes longues.	•			
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
Corps secondaire				
Sauf prescription contraire sur les fiches réglementaires des types ou sous-types, tout corps secondaire à toit à deux versants doit être accoté.	•			
Tout corps secondaire à toit en appentis dont la proportion de surface par rapport au corps principal excède 1/6 doit être adossé.	•			
Corps secondaire isolé sur mur arrière			•	
▪ Normes de dimensions prescrites sur les fiches réglementaires des types ou sous-types	•			

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
▪ En retrait des murs latéraux.	•			
Hauteur du larmier du corps secondaire à toit soit à deux versants, soit à croupe, soit à quatre versants, soit polygonal n'excédant pas la hauteur du larmier du corps principal.	•			
Le point le plus élevé du corps secondaire à toit en appentis et accoté n'excédant pas la hauteur du larmier du corps principal.	•			
Le point le plus élevé du corps secondaire à toit en appentis et adossé n'exédant pas le premier tiers de la hauteur du toit du corps principal.	•			
Le point le plus élevé du corps secondaire à toit en appentis et adossé n'excédant pas la hauteur du larmier du corps principal.	•			
Le tambour amovible sur tout mur			•	
▪ Posé après le 15 octobre et enlevé avant le 15 avril.	•			
Belvédère non couvert sur tout mur			•	
Belvédère couvert de son propre toit soumis aux mêmes règles que corps secondaire.	•			
Serre			•	
▪ Mêmes règles de dimensionnement et de situation que corps secondaire	•			
Abri d'auto				•
Saillie ajourée				
Galerie couverte par avant-toit soutenu remplacée par un perron.				•
Saillie ajourée en bois.	•			
Escalier extérieur menant à l'étage de comble sur mur arrière.	•			
Escalier axial	•			
Escalier latéral			•	
Ouvertures				
Fenêtre plus grande ou plus petite que la cavité ancienne.			•	
Fenêtre dans le même plan que le mur.	•			

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
Ouvertures rectangulaires.	●			
Ouvertures, autre que imposte et soupirail, verticales.	●			
Carreaux de forme soit rectangulaire verticale, soit carrée.	●			
Fenêtres principales d'un même niveau et d'un même mur identiques en dimensions.	●			
Même composition des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage de comble.		●		
Fenêtre à battants à grands carreaux: à quatre carreaux à l'étage de comble et à six carreaux au rez-de-chaussée.		●		
Fenêtre à battants à petits carreaux: à seize carreaux à l'étage de comble et à 24 carreaux au rez-de-chaussée.		●		
Fenêtre à division verticale et centrale comme substitut moderne de la fenêtre à battants.			●	
▪ Soit en bois, soit en métal peint	●			
- Couleur brune				●
▪ Carrelage amovible			●	
- À grands carreaux: carrelage ne comportant pas de latte verticale.	●			
- À petits carreaux: carrelage ne comportant pas plus de une latte verticale.	●			
- À grands carreaux: s'en tenir à quatre ou six carreaux.	●			
- À petits carreaux: s'en tenir à seize ou vingt-quatre carreaux.	●			
- De même couleur que la fenêtre elle-même.	●			
Rapport de proportion entre les fenêtres de l'étage de comble et les fenêtres du rez-de-chaussée soit plus petit, soit égal à 1.	●			
Tabatière moderne			●	
▪ Sur versant arrière.	●			
▪ Pour immeuble à toit Mansard (d ou t? et ds lexique): sur terrasson.	●			
▪ Au niveau des coyaux.				●

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
Cheminée et souche de cheminée				
Fausse souche équilibrant la symétrie dans le cas d'immeuble dont l'ordonnance des ouvertures symétrique est obligatoire ou recommandée.			•	
Cheminée en saillie sur mur arrière.			•	
Cheminée pré-fabriquée sur mur arrière ou versant arrière.		•		
Souche de plan rectangulaire: placée transversalement soit à la ligne de faîte soit à l'axe longitudinal du corps.	•			
3 - Matériaux et revêtements (Corps principal et secondaire)	**Traitements particuliers**			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
Fondations				
Lambris de planches verticales pour corps en bois			•	
Pour corps en bois ou en pierre recouvert de stuc ou de crépi; fondations recouvertes de stuc ou de crépi.	•			
Pour norme où est spécifié «pierre apparente»: solage peint ou chaulé.			•	
Solage de béton ou de blocs de béton.			•	
▪ Recouvert de stuc ou de crépi.	•			
Murs				
En outre du pignon, un seul matériau par mur.	•			
Combinaison d'un maximum de trois matériaux sur tout le pourtour du carré.			•	
Déclin de tôle émaillée, de «masonite», de vinyle comme substitut au déclin de bois.			•	
▪ Maximum de 0,12m de largeur.	•			
Bardeau d'asphalte comme substitut au bardeau de bois.			•	
▪ Sur pignon.	•			
Bardeau d'amiante-ciment.				•
Bardeau «rustique».				•

3 - Matériaux et revêtements (Corps principal et secondaire)	Traitements particuliers			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
Déclin «rustique».				●
Panneau «pré-fini».				●
Papier imitation de brique.				●
Papier imitation de pierre.				●
Pierre artificielle.				●
Placage de pierre.				●
Stuc moucheté.				●
Placage de pierre ou de brique sur fond de stuc.				●
Tôle d'acier émaillée.				●
Carton-fibre, contre-plaqué, isolant rigide, panneau d'aggloméré, papier de construction, polyéthylène.			●	
▪ En attente d'un matériau de revêtement permanent.	●			
Toit				
Un seul matériau de revêtement sur les versants d'un même toit.	●			
Même matériau de revêtement que celui du toit sur le toit et les joues des lucarnes, le toit des gables et des corps secondaires ornants.	●			
Un seul matériau de revêtement sur les brisis d'un toit Mansard(t)?	●			
Tôle ondulée comme substitut moderne de la tôle à la canadienne, la tôle à baguette, tôle agrafée, tôle unie.			●	
▪ Tôle ondulée peinte.			●	
▪ Tôle ondulée émaillée.		●		
Bardeau d'asphalte comme substitut moderne du bardeau de bois.			●	
Panneau de fibre de verre ondulé.				●

3 - Matériaux et revêtements (Corps principal et secondaire)	Traitements particuliers			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
Lucarne				
Joue recouverte du même matériau que celui de la partie du toit sur laquelle s'appuie la lucarne.	•			
Matériau de revêtement autre que la planche simple sur pignon de la lucarne et chambranle sur jambage.				•
Corps secondaire				
Murs				
Matériau de revêtement autre que celui du corps principal.		•		
Même matériau de revêtement que corps principal sur corps secondaire qui rappelle la forme du corps principal.		•		
▪ Même matériau de revêtement par mur correspondant.		•		
▪ Un seul matériau de revêtement pour tous les murs du corps secondaire.		•		
Bardeau de bois peint.			•	
Déclin de bois peint et substituts modernes.			•	
Planche à couvre-joint peinte.			•	
Planche verticale peinte.			•	
Tôle en plaques horizontales.			•	
Tôle matricée.			•	
Toit				
Même matériau de revêtement que toit du corps principal sur toit du corps secondaire dont une partie est en continuité avec le toit du corps princial.	•			
Même matériau de revêtement que toit du corps principal.		•		
Bardeau de bois et substitut moderne.			•	
Papier d'asphalte à fini granulé pour corps secondaire situé sur mur arrière.			•	
Tôle à la canadienne.			•	
Tôle à baguette.			•	

3 - Matériaux et revêtements (Corps principal et secondaire)	Traitements particuliers			
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé	Prohibé
Tôle agrafée.			•	
Tôle unie.			•	
Détails de finition				
Remplacement des garnitures de rive et des encadrements de fenêtre ancienne défectueux.			•	
▪ Élément de même dimension que les éléments enlevés.	•			
▪ Élément placé au même endroit.	•			
▪ Élément de même matériau	•			
Garniture de rive et encadrement de fenêtre ancien intouchés		•		
Garniture de rive et encadrement de fenêtre ancien enlevés et replacés.			•	
Planche d'angle aux arrêtes pour déclin et substituts modernes.	•			
Planche d'angle aux arrêtes pour bardeau et substituts modernes.	•			
Garniture d'angle métallique.				•
Bardeau et substitut modernes, déclin et substituts modernes se rejoignant sur l'angle.				•
Bardeau posé irrégulièrement.				•

Tableau II
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel du type 1

TYPE 1: D'INSPIRATION FRANÇAISE
MODÈLE TYPE (TOIT À DEUX VERSANTS)

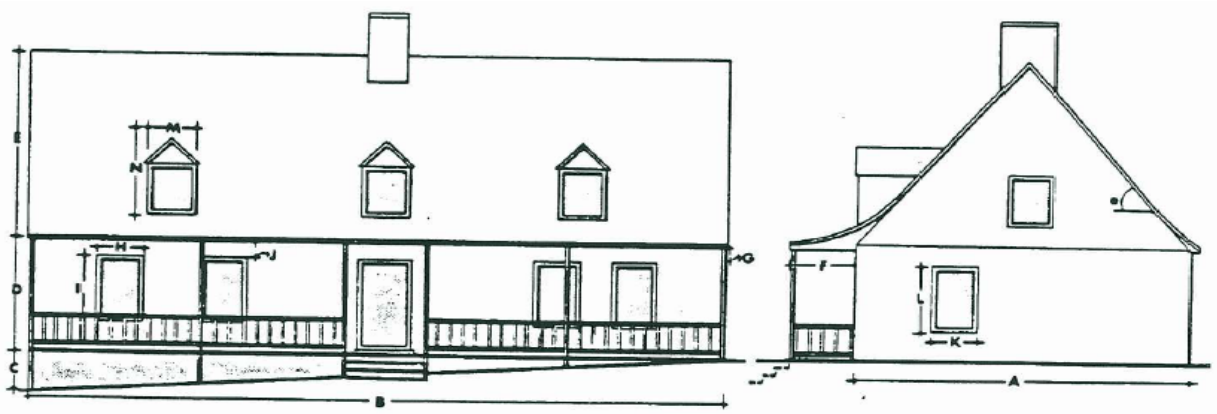

Immeubles inventoriés:

86, chemin du Bout-de-L'Île
134, chemin du Bout-de-L'Île
137, chemin du Bout-de-L'Île
143, chemin du Bout-de-L'Île

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	7,4	8,1
Longueur	**B**	12,6	19
Rapport en plan	**B/A**	1,7	2,3
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,7	1,1
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	2,3	3,2
Hauteur de l'étage de comble	**E**	4,6	4,7
Rapport en élévation	**E/D**	1,4	2
Hauteur totale	**C+D+E**	7,8	8,9
Toit			
Angle à la base	**e**	49°	51°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,15	0,3
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**	1,2	1,5
Largeur de la saillie de rive	**G**	0	0,08
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	0,95	1,21
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,61	1,75
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0	0,11
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	0,98	1,16
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,43	1,6
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	1,07	1,22
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,66	2,01

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,47	0,48
▪ Étage de comble		0,4	0,42
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Mur latéral à pignon	•		
Avant-toit à coyaux	•		
▪ Coyaux courts	•		
▪ Soit couvrant la galerie, soit débordant pour moins de 0,20m.	•		
Avant-toits asymétriques		•	
Sans auvent sous avant toit	•		
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur façade principale	•		
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral		•	
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants	•		
▪ À petits-carreaux		•	
▪ À grands-carreaux			•
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales	•		
Lucarne soit à pignon, soit à croupe	•		
Porte de cave et soupirail soit sur mur arrière, soit sur mur latéral	•		
Contrevent			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Souche de cheminée (corps principal)			
Massive		•	
Faîtière	•		
Soit centrale, soit à l'aplomb d'un mur latéral	•		
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron sur façade principale	•		
Galerie sur façade principale		•	
Perron sur façade principale			•
Galerie sur mur latéral			•
Garde-corps soit absent, soit à barreaux	•		
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière		•	
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ En retrait du mur latéral	•		
▪ À toit soit à deux versants, soit en appentis	•		
Corps secondaire sur mur latéral			•
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/5	•		
▪ En retrait de la façade principale	•		
▪ Soit à toit à deux versants à pente égale ou plus faible d'un maximum de 10% que la pente du toit du corps principal, soit à toit en appentis sur corps secondaire dont la proportion de surface par rapport au corps principal n'excède pas 1/6	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-	Autorisé
Fondations			
Soit stuc, soit crépi	•		
Murs			
Crépi sur mur gouttereau		•	
Stuc sur mur gouttereau		•	
Déclin de bois peint		•	
Planche verticale peinte		•	
Bardeau de bois peint sur mur latéral			•
Pignons			
Soit jet-d'eau, soit bandeau, soit léger surplomb entre le parement du mur sous-jacent au pignon et le parement du pignon	•		
Élément de séparation rectiligne prolongeant la ligne du toit entr le parement du bout de l'avant-toit et le parement du pignon	•		
Soit même matériau que mur sous-jacent, soit bardeau de bois peint	•		
Toit			
Bardeau de bois		•	
Bardeau d'asphalte			•
Tôle à la canadienne			•
Tôle à baguette			•
Tôle agrafée			•
Souche de cheminée			
Maçonnerie crépie		•	
Pierre apparente sur souche centrale			•
Ouverture			
Contrevents en planche			•

Tableau III
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel du type 2

TYPE 2: DE TRANSITION FRANCO-QUÉBÉCOISE

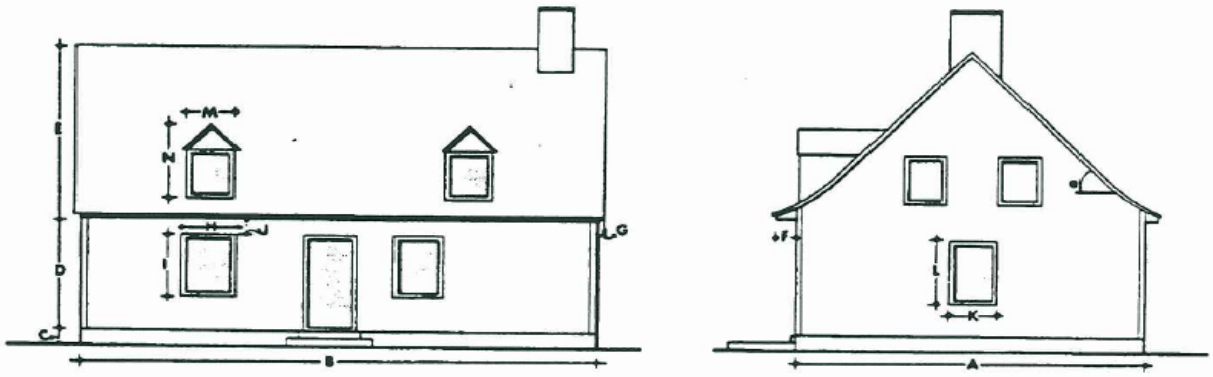

Immeubles inventoriés:

31, chemin du Bout-de-L'Île(interrogation: maison de savoie?)
87, chemin du Bout-de-L'Île
147, chemin du Bout-de-L'Île
150, chemin du Bout-de-L'Île

_____
Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	5,7	9,5
Longueur	**B**	8,2	14,4
Rapport en plan	**B/A**	1,1	1,9
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,2	0,5
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	2,3	3,6
Hauteur de l'étage de comble	**E**	3,6	4,6
Rapport en élévation	**E/D**	1,3	1,9
Hauteur totale	**C+D+E**	6,1	1,9
Toit			
Angle à la base	**e**	43°	51°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,15	0,45
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**		1,20
Largeur de la saillie de rive	**G**	0,08	0,30
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	1,06	1,21
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,10	1,73
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,16	0,25
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	0,95	1,20
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,10	1,63
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	1,01	1,21
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,64	1,78

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,42	0,63
▪ Étage de comble		0,42	0,62
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Mur latéral à pignon	•		
Avant-toit à coyaux	•		
▪ Coyaux courts	•		
▪ Débordant pour moins de 0,45m.		•	
▪ Couvrant la galerie			•
Avant-toits symétriques		•	
Sans auvent sous avant toit	•		
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur façade principale		•	
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale			•
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants			
▪ À petits-carreaux		•	
▪ À grands-carreaux			•
Porte principale avec imposte et fenêtres latérales			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Lucarne à pignon		•	
Lucarne à croupe			•
Porte de cave et soupirail soit sur mur arrière, soit sur mur latéral	•		
Contrevent			•
Souche de cheminée (corps principal)			
Massive		•	
Faîtière	•		
Soit centrale, soit à l'aplomb d'un mur latéral	•		
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron sur façade principale	•		
Galerie sur façade principale		•	
Perron sur façade principale			•
Galerie sur mur latéral			•
Garde-corps, soit absent, soit à barreaux	•		
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière		•	
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/5	•		
▪ En retrait du mur latéral	•		
▪ Soit à toit soit à deux versants, soit en appentis	•		
Corps secondaire sur mur latéral			•
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ En retrait de la façade principale	•		

▪ Soit à toit à deux versants à pente égale ou plus faible d'un maximum de 10% que la pente du toit du corps principal, soit à toit en appentis sur corps secondaire dont la proportion de surface par rapport au corps principal n'excède pas 1/6	•		
3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	**Traitements particuliers**		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Stuc			•
Crépi			•
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Planche verticale peinte		•	
Bardeau de bois peint sur mur latéral			•
Crépi sur mur de pierre			•
Stuc sur mur de pierre			•
Pignons			
Jet-d'eau, bandeau ou léger surplomb entre le parement du mur sous-jacent au pignon et le parement du pignon		•	
Parement du bout de l'avant-toit séparé du parement du pignon par un élément vertical	•		
Soit même matériau que mur sous-jacent, soit bardeau de bois peint	•		
Toit			
Bardeau de bois		•	
Bardeau d'asphalte			•
Tôle à la canadienne			•
Tôle à baguette			•
Tôle agrafée			•

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Souche de cheminée			
Brique		•	
Maçonnerie crépie			•
Pierre apparente			•
Même matériau que toit			•
Ouverture			
Contrevents à panneau			•
Contrevent en planches			•

Tableau IV
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 3

TYPE 3: DE CONCEPTION PLUS SPÉCIFIQUEMENT QUÉBÉCOISE
MODÈLE-TYPE

Immeubles inventoriés:

1, chemin du Bout-de-l'Île
20, chemin du Bout-de-l'Île
25, chemin du Bout-de-l'Île
43, chemin du Bout-de-l'Île
46, chemin du Bout-de-l'Île
91, chemin du Bout-de-l'Île
100, chemin du Bout-de-l'Île
146, chemin du Bout-de-l'Île
155, chemin du Bout-de-l'Île
161, chemin du Bout-de-l'Île
164, chemin du Bout-de-l'Île
186, chemin du Bout-de-l'Île
195, chemin du Bout-de-l'Île
200, chemin du Bout-de-l'Île
205, chemin du Bout-de-l'Île
22, rue de l'Église
5, rue du Quai
10, rue du Quai
14, rue du Quai
18, rue du Quai

_____
Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	6,4	9,4
Longueur	**B**	6,8	15,2
Rapport en plan	**B/A**	1,0	1,6
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,2	2,7
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	2,7	3,5
Hauteur de l'étage de comble	**E**	3,1	5,0
Rapport en élévation	**E/D**	1,1	1,7
Hauteur totale	**C+D+E**	6,2	10,2
Toit			
Angle à la base	**e**	40°	48°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,12	0,38
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**	0,90	2,40
Largeur de la saillie de rive	**G**	0,15	0,45
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	0,92	1,39
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,44	1,78
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,12	0,31
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	0.84	1,76
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,13	2,00
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	0,98	1,27
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,26	1,68

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,35	0,88
▪ Étage de comble		0,24	0,66
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Mur latéral à pignon	•		
Avant-toit à coyaux	•		
▪ Coyaux courts		•	
▪ Coyaux longs			•
▪ Débordant pour moins de 0,30m.		•	
▪ Couvrant la galerie			•
Avant-toits symétriques		•	
Auvent sous avant toit			•
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur façade principale			•
Ordonnance asymétrique et répartition régulière sur façade principale			•
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants	•		
▪ À grands-carreaux		•	
▪ À petits-carreaux			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Porte principale avec imposte seul ou avec imposte et fenêtres latérales		•	
Lucarne à croupe		•	
Lucarne à pignon			•
Porte de cave, soit sur mur arrière, soit sur mur latéral			•
Porte de cave sur mur où le solage est le plus haut		•	
Soupirail sur tout mur			•
Contrevent			•
Souche de cheminée (corps principal)			
Soit de plan rectangulaire, soit de plan massé	•		
Faîtière	•		
À l'aplomb d'un mur latéral	•		
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron sur façade principale	•		
Galerie sur façade principale		•	
Perron sur façade principale			•
Galerie sur mur latéral			•
Garde-corps à éléments verticaux		•	
Garde-corps d'esprit Regency			•
Garde-corps absent			•
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière		•	
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/2	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ En retrait du mur latéral	•		
▪ À toit soit à deux versants, soit en appentis	•		

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Corps secondaire sur mur latéral			•
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 1/2	•		
▪ En retrait de la façade principale	•		
▪ Soit à toit à deux versants à pente égale ou plus faible d'un maximum de 10% que la pente du toit du corps principal, soit à toit en appentis sur corps secondaire dont la proportion de surface par rapport au corps principal n'excède pas 1/6	•		
3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	**Traitements particuliers**		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Pilotis ou piliers			•
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Bardeau de bois peint			•
Planche verticale sur mur arrière			•
Tôle en plaques horizontales sur mur latéral et sur mur arrière			•
Pignons			
Bandeau ou léger surplomb entre le parement du mur sous-jacent au pignon et le parement du pignon		•	
Parement du bout de l'avant-toit séparé du parement du pignon par un élément vertical	•		
Amorce de fronton			•
Soit même matériau que mur sous-jacent, soit bardeau de bois peint	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Toit			
Bardeau de bois		•	
Bardeau d'asphalte			•
Tôle à la canadienne			•
Tôle à baguette			•
Tôle agrafée			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Même matériau que toit			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau V
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 4

TYPE 4: DE CONCEPTION PLUS SPÉCIFIQUEMENT QUÉBÉCOISE VERSION SAINTE-PÉTRONILLE

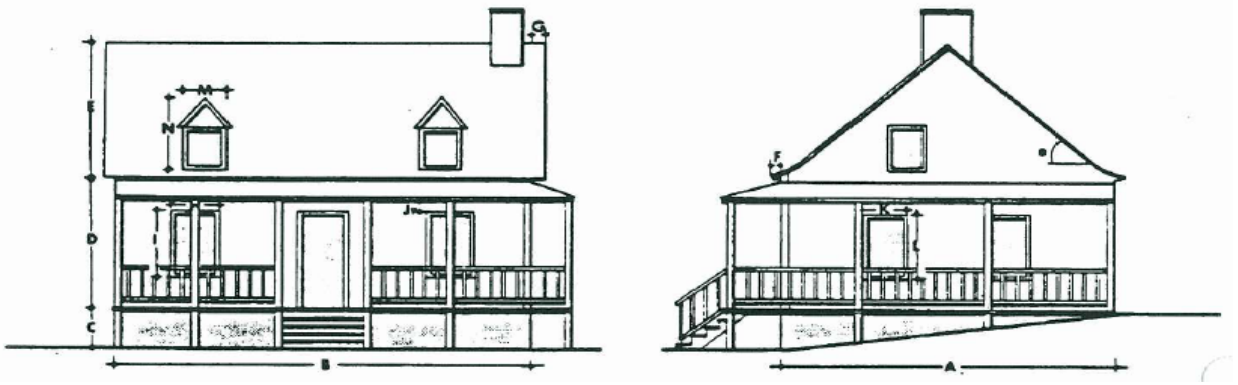

<u>Immeubles inventoriés:</u>

13, rue Gagnon
17, rue Gagnon
176, chemin du Bout-de-l'Île
178, chemin du Bout-de-l'Île
201, chemin du Bout-de-l'Île
234, chemin du Bout-de-l'Île

_____
Modifié par:
Règl. # 179 (1989)

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	5,6	9,4
Longueur	**B**	7,4	11,2
Rapport en plan	**B/A**	1,00	2,00
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,7	1,4
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	3,0	3,5
Hauteur de l'étage de comble	**E**	3,0	4,1
Rapport en élévation	**E/D**	0,7	1,2
Hauteur totale	**C+D+E**	7,3	9,0
Toit			
Angle à la base	**e**	39°	45°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,08	0,50
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**		
Largeur de la saillie de rive	**G**	0,20	0,30
Ouvertures			
<u>Rez-de-chaussée</u>			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	1,01	1,19
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,59	1,66
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,20	0,28
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	0.84	1,20
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,66	1,78
<u>Étage de comble</u>			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	1,03	1,30
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,49	1,58

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,62	0,80
▪ Étage de comble		0,45	0,54
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Mur latéral à pignon	•		
Avant-toit à coyaux	•		
▪ Coyaux courts	•		
▪ Débordant pour moins de 0,50m.	•		
Avant-toits symétriques		•	
Auvent sous avant toit		•	
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale	•		
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants	•		
▪ À grands-carreaux	•		
Porte principale avec imposte seule ou avec imposte et fenêtres latérales		•	
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales			•
Lucarnes, soit à pignon, soit à croupe	•		
Porte de cave et soupirail sur tout mur			•
Contrevent			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Souche de cheminée			
Soit de plan rectangulaire, soit de plan massé	•		
Soit faîtière, soit désaxée	•		
À l'aplomb d'un mur latéral	•		
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron sur façade principale	•		
Galerie sur façade principale		•	
Perron sur façade principale			•
Galerie sur mur latéral			•
Garde-corps, soit absent, soit à éléments verticaux	•		
Balcon sur mur latéral à l'étage de comble			•
Galerie fermée vitrée ou à murs pleins percés de fenêtres			•
▪ Sur mur latéral ou sur mur arrière		•	
▫ Occupant en tout ou en partie le mur du corps principal			•
▪ Sur façade principale			
▫ Occupant moins de la moitié de la façade principale	•		
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière	•		
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/2	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ À toit soit à deux versants, soit en appentis	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Bardeau de bois peint		•	
Planche verticale sur mur latéral et arrière			•
Planche étroite à «V» sur mur arrière			•
Pignons			
Bandeau ou léger surplomb entre le parement du mur sous-jacent au pignon et le parement du pignon		•	
Soit même matériau que mur sous-jacent, soit bardeau de bois peint	•		
Toit			
Bardeau de bois		•	
Bardeau d'asphalte			•
Tôle à baguette			•
Tôle agrafée			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Tôle			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

_____

Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

Tableau VI
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 5

TYPE 5: DE CONCEPTION PLUS SPÉCIFIQUEMENT QUÉBÉCOISE D'ACCENT AMÉRICAIN

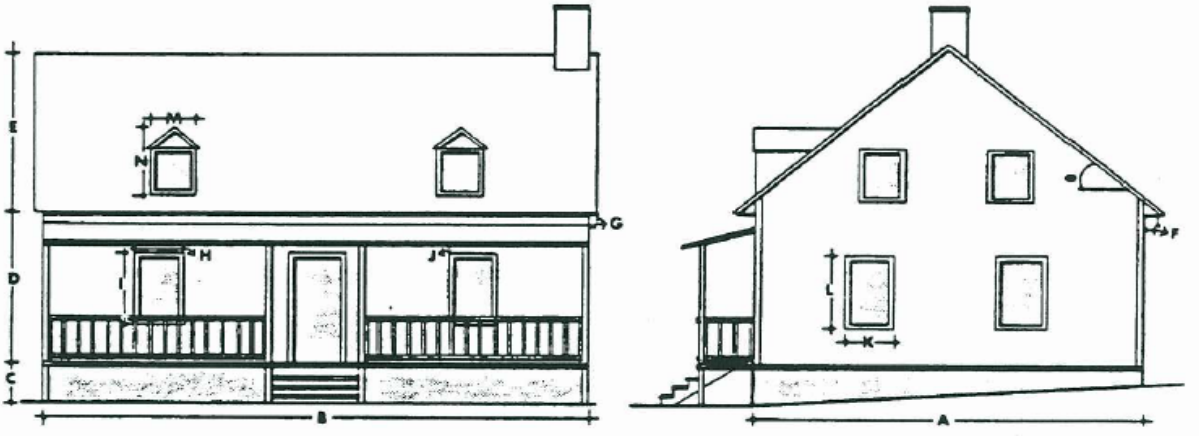

<u>Immeubles inventoriés:</u>

133, chemin du Bout-de-l'Île
194, chemin du Bout-de-l'Île
237, chemin du Bout-de-l'Île

_____
Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	7,9	9,0
Longueur	**B**	9,3	12,9
Rapport en plan	**B/A**	1,2	1,6
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,4	1,6
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	3,3	3,9
Hauteur de l'étage de comble	**E**	3,6	4,1
Rapport en élévation	**E/D**	1,0	1,1
Hauteur totale	**C+D+E**	7,5	9,6
Toit			
Angle à la base	**e**	37°	46°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,30	0,50
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**		
Largeur de la saillie de rive	**G**	0,08	0,30
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	1,06	1,39
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,44	1,78
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,25	0,34
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	1,06	1,39
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,44	1,78
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	0,98	1,13
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,26	1,69

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,46	0,58
▪ Étage de comble		0,30	0,50
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit			
Mur latéral à pignon	•		
Versant droit et avant-toit à semelle		•	
Avant-toit à coyaux			•
▪ Coyaux courts	•		
▪ Débordant pour moins de 0,30m.	•		
Avant-toits symétriques	•		
Auvent sous avant toit		•	
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur façade principale			•
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants		•	
▪ À grands-carreaux	•		
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales		•	
Porte principale avec fenêtres latérales			•
Lucarne à pignon		•	
Lucarne triangulaire			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Porte de cave sur mur où le solage est le plus haut		•	
Soupirail sur tout mur			•
Contrevent			•
Souche de cheminée			
Soit de plan rectangulaire, soit de plan massé	•		
Soit faîtière, soit désaxée sur versant arrière	•		
À l'aplomb d'un mur latéral		•	
Cheminée en saillie			•
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron, soit porche sur façade principale	•		
Galerie sur façade principale		•	
Perron ou porche sur façade principale			•
Galerie sur mur latéral			•
Garde-corps, soit absent, soit à éléments verticaux	•		
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière		•	
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/4	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ En retrait du mur latéral		•	
▪ En saillie du mur latéral			•
▪ À toit soit à deux versants, soit en appentis	•		
▪ À toit à deux versants adossé			•
Corps secondaire sur mur latéral			
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/2	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ En retrait de la façade principale	•		

▪ Soit à toit à deux versants à pente égale ou plus faible d'un maximum de 10% que la pente du toit du corps principal, soit à toit en appentis sur corps secondaire dont la proportion de surface par rapport au corps principal n'excède pas 1/6	•		
3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	**Traitements particuliers**		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Pilier de pierre			•
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Bardeau de bois peint sur mur latéral et arrière			•
Pignons			
Bandeau ou léger surplomb entre le parement du mur sous-jacent au pignon et le parement du pignon			•
Parement du bout de l'avant-toit séparé du parement du pignon par un élément vertical	•		
Soit même matériau que mur sous-jacent, soit bardeau de bois peint	•		
Toit			
Bardeau de bois		•	
Bardeau d'asphalte			•
Tôle à baguette			•
Tôle agrafée			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Béton			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau VII
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 6

TYPE 6: D'INSPIRATION REGENCY

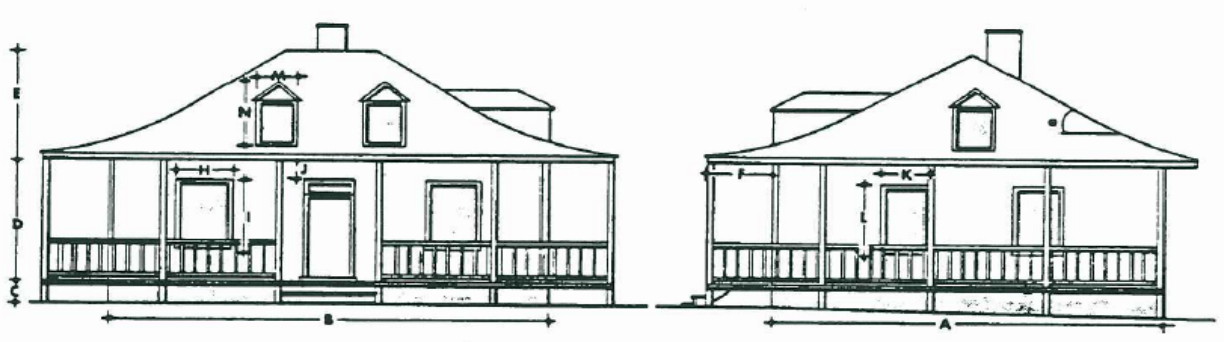

Immeubles inventoriés:

12, rue de l'Église
12, rue Gagnon
128, chemin du Bout-de-l'Île
142, chemin du Bout-de-l'Île
229, chemin du Bout-de-l'Île

_____
Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	7,3	9,4
Longueur	**B**	7,3	11,3
Rapport en plan	**B/A**	1,0	1,2
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,5	1,1
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	2,9	3,5
Hauteur de l'étage de comble	**E**		
Rapport en élévation	**E/D**		
Hauteur totale	**C+D+E**		
Toit			
Angle à la base	**e**		
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,30	0,30
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**	1,50	2,43
Largeur de la saillie de rive	**G**		
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	1,02	1,09
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,58	1,59
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,10	0,22
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	1,09	1,13
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,59	1,79
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	1,09	1,14
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,45	1,61

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,71	0,82
▪ Étage de comble		0,27	0,36
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Toit à quatre versants	•		
Avant-toit à coyaux	•		
▪ Couvrant la galerie		•	
▪ Débordant pour moins de 0,30m.			•
Avant-toits symétriques	•		
Auvent sous avant toit			•
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale	•		
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants	•		
▪ À grands-carreaux	•		
Porte principale avec imposte et fenêtres latérales		•	
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales			•
Lucarne à croupe	•		
Lucarne à pignon ou triangulaire			•
Porte de cave soit sur mur latéral, soit sur mur arrière	•		
Soupirail sur tout mur			•
Contrevent			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Souche de cheminée			
Soit de plan rectangulaire, soit de plan massé	•		
Centrale et désaxée sur versant arrière		•	
Dans l'axe du faîte et à l'aplomb d'un mur latéral		•	
Centrale et à l'aplomb du mur arrière			•
Saillie ajourée			
Galerie sur trois faces dont la façade principale	•		
Galerie sur quatre faces		•	
Garde-corps à éléments verticaux	•		
Balcon à l'étage de comble sur façade principale			•
Galerie fermée vitrée ou à murs pleins percés de fenêtres			•
▪ Soit sur mur latéral, soit sur mur arrère	•		
▪ Occupant en tout ou en partie le mur du corps principal			•
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière	•		
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/4	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/5	•		
▪ En retrait du mur latéral	•		
▪ Soit à toit à deux versants, soit à toit en appentis	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Brique peinte		•	
Même matériau sur les quatre murs		•	
Planche verticale sur mur latéral et arrière			•
Toit			
Tôle à la canadienne		•	
Tôle à baguette		•	
Tôle agrafée		•	
Bardeau d'asphalte			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Ouvertures			
Contrevents à panneau			•

Tableau VIII
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 7

TYPE 7: D'ESPRIT MANSART AMÉRICAIN MODÈLE-TYPE, TOIT À DEUX VERSANTS

<u>Immeubles inventoriés:</u>

10, chemin du Bout-de-l'Île
11, chemin du Bout-de-l'Île
22, chemin du Bout-de-l'Île
44, chemin du Bout-de-l'Île
49, chemin du Bout-de-l'Île

51, chemin du Bout-de-l'île
74, chemin du Bout-de-l'Île
78, chemin du Bout-de-l'Île
108, chemin du Bout-de-l'Île
132, chemin du Bout-de-l'Île

135, chemin du Bout-de-l'Île
149, chemin du Bout-de-l'Île
156, chemin du Bout-de-l'Île
159, chemin du Bout-de-l'Île
188, chemin du Bout-de-l'Île

5, rue Horatio-Walker
4, rue Laflamme
8, rue du Quai
16, rue du Quai
20, rue du Quai

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	5,3	8,1
Longueur	**B**	6,2	12,9
Rapport en plan	**B/A**	1,0	1,7
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,2	1,3
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	2,5	3,6
Hauteur de l'étage de comble	**E**	3,0	5,5
Rapport en élévation	**E/D**	0,8	1,8
Hauteur totale	**C+D+E**	6,4	10,5
Toit			
Angle à la base	**e**	26°	38°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,10	0,50
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**	0,90	1,20
Largeur de la saillie de rive	**G**	0,15	0,25
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	0,86	1,13
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,00	1,80
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,11	0,36
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	0,90	1,10
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,34	1,68
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	0,95	1,20
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,11	1,70

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,39	0,75
▪ Étage de comble		0,32	0,74
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Mur latéral à pignon pour les maisons à mur gouttereau sur rue	•		
Façade principale à pignon pour les maisons à mur pignon sur rue	•		
Ligne de brisis en deça du nu du mur gouttereau	•		
Avant-toit à coyaux			
▪ Coyaux courts		•	
▪ Coyaux longs			•
▪ Débordant pour moins de 0,30m.		•	
▪ Couvrant la galerie			•
Avant-toits symétriques		•	
Auvent sous avant toit		•	
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur façade principale			•
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
<u>Corps principal et secondaire</u>			
Fenêtres à battants	●		
▪ À grands-carreaux		●	
▪ À petits-carreaux			●
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales			●
Porte principale avec imposte seule, avec fenêtres latérales seule ou avec imposte et fenêtres latérales			●
Lucarne à pignon	●		
Porte de cave sur mur arrière ou sur mur latéral		●	
Soupirail sur tout mur			●
Contrevent			●
Souche de cheminée			
Soit de plan rectangulaire, soit de plan massé	●		
Faîtière	●		
À l'aplomb d'un mur latéral		●	
Centrale			●
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron sur façade principale	●		
Galerie sur façade principale		●	
Perron sur façade principale			●
Galerie sur mur latéral			●
Garde-corps à éléments verticaux		●	
Garde-corps d'esprit Regency			●
Garde-corps absent			●

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière		•	
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ En retrait du mur latéral		•	
▪ En saillie du mur latéral			•
▪ À toit soit à deux versants			•
▪ À toit à deux versants adossé très en saillie du mur latéral			•
▪ À toit de même forme que celui du corps principal			•
▪ À toit en appentis			•
Corps secondaire sur mur latéral			
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ En retrait de la façade principale	•		
▪ Soit à toit à deux versants à pente d'au moins 30°, soit à toit en appentis sur corps secondaire dont la proportion de surface par rapport au corps principal n'excède pas 1/6	•		
3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	**Traitements particuliers**		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Bardeau de bois peint			•
Planche verticale peinte sur mural latéral et mur arrière			•
Pignons			
Bandeau ou léger surplomb entre le parement du mur sous-jacent au pignon et le parement du pignon			•
Parement du bout de l'avant-toit séparé du parement du pignon par un élément vertical			•
Soit même matériau que mur sous-jacent, soit bardeau de bois peint			•
Toit			
Matériau différent sur terrasson et sur brisis			•
Tôle à la canadienne sur terrasson		•	
Tôle à baguette sur terrasson		•	
Tôle agrafée sur terrasson		•	
Bardeau de bois sur terrasson			•
Bardeau d'asphalte sur terrasson			•
Bardeau de bois sur brisis		•	
Tôle à la canadienne sur brisis		•	
Tôle unie sur brisis		•	
Tôle à baguette sur brisis			•
Tôle agrafée sur brisis			•
Bardeau d'asphalte sur brisis			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Même matériau que terrasson			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau IX
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 8

TYPE 8: D'ESPRIT MANSART AMÉRICAIN MODÈLE-TYPE, TOIT À QUATRE VERSANTS

<u>Immeubles inventoriés:</u>

2, rue Laflamme
57, chemin du Bout-de-l'Île
190, chemin du Bout-de-l'Île

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	7,6	8,7
Longueur	**B**	8,3	11,2
Rapport en plan	**B/A**	1,0	1,3
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,7	1,4
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	2,8	3,4
Hauteur de l'étage de comble	**E**	2,5	4,1
Rapport en élévation	**E/D**	0,8	1,5
Hauteur totale	**C+D+E**	6,6	8,4
Toit			
Angle à la base	**e**	18°	31°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,23	0,33
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**	1,15	1,25
Largeur de la saillie de rive	**G**		
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	0,85	1,11
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,56	2,18
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,11	0,26
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	0,80	1,14
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,67	1,78
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	1,03	1,08
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,49	1,71

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,63	0,85
▪ Étage de comble		0,24	0,54
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Toit à quatre versants	•		
Ligne de brisis en deça du nu du mur d'au moins 0,15m sur les quatre faces	•		
Avant-toit à coyaux	•		
▪ Coyaux longs		•	
▪ Coyaux courts			•
▪ Débordant pour moins de 0,35m.		•	
▪ Couvrant la galerie			•
Avant-toits symétriques		•	
Auvent sous avant toit		•	
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale	•		
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral			•
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants	•		
▪ À grands-carreaux	•		
▪ 6 grands-carreaux à l'étage de comble			•
Porte principale avec imposte seule		•	
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Lucarnes à pignon	•		
Porte de cave soit sur mur latéral, soit sur mur arrière	•		
Soupirail sur tout mur			•
Contrevent			•
Souche de cheminée			
De plan massé	•		
À l'aplomb d'un mur latéral et dans l'axe de la ligne faîtière		•	
Centrale		•	
▪ Désaxée sur terrasson arrière			•
Saillie ajourée			
Galerie sur façade principale	•		
Galerie sur mur latéral			•
Garde-corps soit absent soit à éléments verticaux	•		
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière	•		
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ En retrait du mur latéral	•		
▪ À toit soit à deux versants, soit de même forme que celui du corps principal, soit en appentis	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Bardeau de bois peint			•
Planche verticale peinte sur mur latéral et mur arrière			•
Toit			
Matériau différent sur terrasson et sur brisis			•
Tôle à la canadienne sur terrasson		•	
Tôle à baguette sur terrasson		•	
Tôle agrafée sur terrasson		•	
Bardeau de bois sur terrasson			•
Bardeau d'asphalte sur terrasson			•
Bardeau de bois sur brisis		•	
Tôle à la canadienne sur brisis		•	
Tôle unie sur brisis		•	
Tôle à baguette sur brisis			•
Tôle agrafée sur brisis			•
Bardeau d'asphalte sur brisis			•
Souche de cheminée			
Brique	•		
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau X
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 9

TYPE 9: D'ESPRIT MANSART AMÉRICAIN DE CARACTÈRE BOURGEOIS, TOIT À DEUX VERSANTS

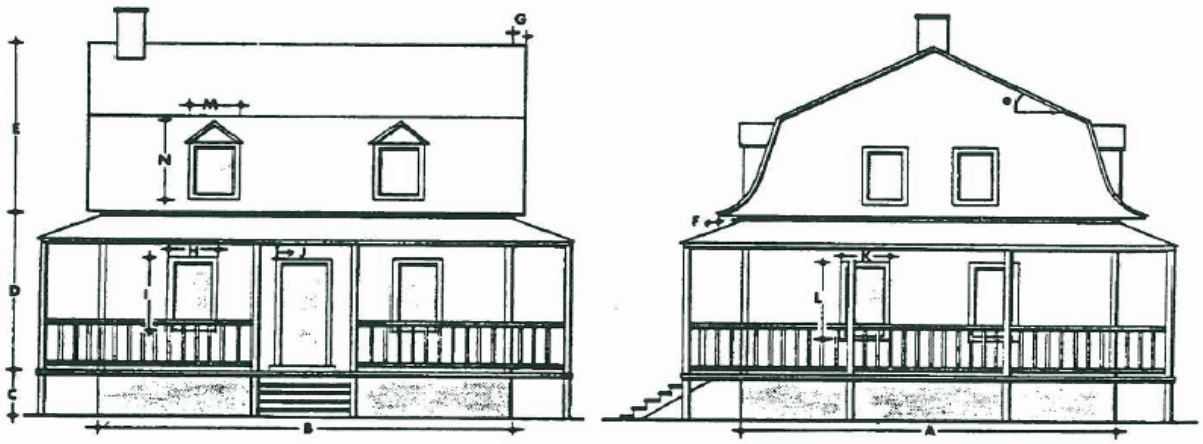

<u>Immeubles inventoriés:</u>

7, rue Laflamme
8, rue Laflamme
93, chemin du Bout-de-l'Île
222, chemin du Bout-de-l'Île

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	7,8	9,3
Longueur	**B**	8,9	9,4
Rapport en plan	**B/A**	1,0	1,2
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,4	1,6
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	3,4	3,7
Hauteur de l'étage de comble	**E**	3,7	3,9
Rapport en élévation	**E/D**	1,0	1,1
Hauteur totale	**C+D+E**	7,7	9,1
Toit			
Angle à la base	**e**	24°	29°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,15	0,30
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**	1,20	1,50
Largeur de la saillie de rive	**G**	0,25	0,30
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	1,04	1,08
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,53	1,63
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,24	0,26
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	1,07	
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,60	
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	1,04	
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,50	

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,75	
▪ Étage de comble		0,65	
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Mur latéral à pignon	•		
Ligne de brisis en deça du nu du mur gouttereau d'au moins 0,15m.	•		
Avant-toit à coyaux	•		
▪ Coyaux longs		•	
▪ Coyaux courts			•
▪ Débordant pour moins de 0,30m.		•	
▪ Couvrant la galerie		•	
Avant-toits symétriques		•	
Auvent sous avant toit		•	
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale	•		
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral	•		
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants	•		
▪ À grands-carreaux	•		
Porte principale avec imposte seule		•	
Porte principale avec ou sans imposte et fenêtres latérales			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Lucarne à pignon	•		
Porte de cave sur mur arrière ou sur mur latéral		•	
Soupirail sur tout mur			•
Contrevent			•
Souche de cheminée			
Soit de plan rectangulaire, soit de plan massé			
Faîtière			
À l'aplomb d'un mur latéral			
Saillie ajourée			
Galerie sur façade principale	•		
Galerie sur mur latéral et mur arrière		•	
Garde-corps, soit à éléments verticaux, soit d'esprit Regency	•		
Galerie fermée vitrée			•
▪ Sur mur latéral ou mur arrière		•	
▫ Occupant en tout ou en partie le mur du corps principal			•
▪ Sur façade principale			•
▫ Occupant moins de la moitié de la façade principale	•		
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière		•	
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ En retrait du mur latéral	•		
▪ À toit à deux versants			•
▪ À toit de même forme que celui du corps principal			•
▪ À toit en appentis			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Corps secondaire sur mur latéral			•
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 1/2	•		
▪ En retrait de la façade principale	•		
▪ Soit à toit à deux versants à pente d'au moins 30°, soit à toit de même forme que celui du corps principal, soit à toit en appentis sur corps secondaire dont la proportion de surface par rapport au corps principal n'excède pas 1/6, soit à toit polygonal	•		
3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	**Traitements particuliers**		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Pignons			
Bandeau ou léger surplomb entre le parement du mur sous-jacent au pignon et le parement du pignon			•
Sans éléments de séparation entre le parement du bout de l'avant-toit et le parement du pignon			•
Soit même matériau que mur sous-jacent, soit bardeau de bois peint	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Toit			
Matériau différent sur terrasson et sur brisis			•
Tôle à la canadienne sur terrasson		•	
Tôle à baguette sur terrasson		•	
Tôle agrafée sur terrasson		•	
Bardeau de bois sur terrasson			•
Bardeau d'asphalte sur terrasson			•
Bardeau de bois sur brisis		•	
Tôle à la canadienne sur brisis		•	
Tôle unie sur brisis		•	
Tôle à baguette sur brisis			•
Tôle agrafée sur brisis			•
Bardeau d'asphalte sur brisis			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Même matériau que terrasson		•	
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau XI
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 10

TYPE 10: D'ESPRIT MANSART AMÉRICAIN DE CARACTÈRE BOURGEOIS, TOIT À QUATRE VERSANTS

<u>Immeubles inventoriés:</u>

10, rue de l'Église
21, rue de l'Église
45, rue de l'Église
163, chemin du Bout-de-l'Île
172, chemin du Bout-de-l'Île
174, chemin du Bout-de-l'Île
189, chemin du Bout-de-l'Île
216, chemin du Bout-de-l'Île

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	8,2	12,1
Longueur	**B**	9,5	12,3
Rapport en plan	**B/A**	1,0	1,2
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,4	2,2
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	3,5	4,2
Hauteur de l'étage de comble	**E**	4,1	4,6
Rapport en élévation	**E/D**	1,1	1,3
Hauteur totale	**C+D+E**	7,9	10,5
Toit			
Angle à la base	**e**	22°	29°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,15	0,30
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**		
Largeur de la saillie de rive	**G**		
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	1,90 1,04	2,35 1,35
▪ Rapport correspondant	**I/H**	2,01 1,92	2,48 2,09
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,27	0,35
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	0,89	1,29
▪ Rapport correspondant	**L/K**	2,0	2,18
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	1,01	1,12
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,39	2,0

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,63	0,75
▪ Étage de comble		0,29	0,75
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Toit à quatre versants	•		
Ligne de brisis en deça du nu du mur d'au moins 0,15m sur les quatre faces	•		
Avant-toit à coyaux	•		
▪ Coyaux courts		•	
▪ Coyaux longs			•
▪ Débordant pour moins de 0,30m.	•		
Avant-toits symétriques	•		
Auvent sous avant toit	•		
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale	•		
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants	•		
▪ À grands-carreaux	•		
Fenêtre jumelée ou à articulation triple sur façade principale			•
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales			•
Porte principale avec imposte seule ou avec imposte et fenêtres latérales			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Lucarnes à pignon	●		
Porte de cave sur mur arrière ou sur mur latéral		●	
Soupirail sur tout mur			●
Contrevent			●
Souche de cheminée			
Soit de plan rectangulaire, soit de plan massé	●		
À l'aplomb d'un mur latéral et dans l'axe de la ligne faîtière		●	
Centrale		●	
▪ Désaxée sur terrasson arrière			●
Saillie ajourée			
Galerie sur façade principale	●		
Galerie sur mur latéral		●	
Garde-corps à éléments verticaux		●	
Garde-corps d'esprit Regency			●
Galerie fermée vitrée			●
▪ Sur mur latéral ou mur arrière		●	
▫ Occupant en tout ou en partie le mur du corps principal			●
▪ Sur façade principale			
▫ Occupant moins de la moitié de la façade principale	●		
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	●		
Corps secondaire sur mur arrière	●		
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/3	●		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	●		
▪ En retrait du mur latéral		●	
▪ En saillie du mur latéral			●

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
▪ À toit de même forme que celui du corps principal			•
▪ À toit Mansart à deux versants			•
▪ À toit en appentis			•
▪ À toit en pavillon			•
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Brique			•
Toit			
Matériau différent sur terrasson et sur brisis			•
Tôle à la canadienne sur terrasson		•	
Tôle à baguette sur terrasson		•	
Tôle agrafée sur terrasson		•	
Bardeau de bois sur terrasson			•
Bardeau d'asphalte sur terrasson			•
Bardeau de bois sur brisis		•	
Tôle à la canadienne sur brisis		•	
Tôle unie sur brisis		•	
Tôle à baguette sur brisis			•
Tôle agrafée sur brisis			•
Bardeau d'asphalte sur brisis			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Même matériau que terrasson			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau XII
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 11

TYPE 11: DE TRADITION VERNACULAIRE AMÉRICAINE, MODÈLE-TYPE

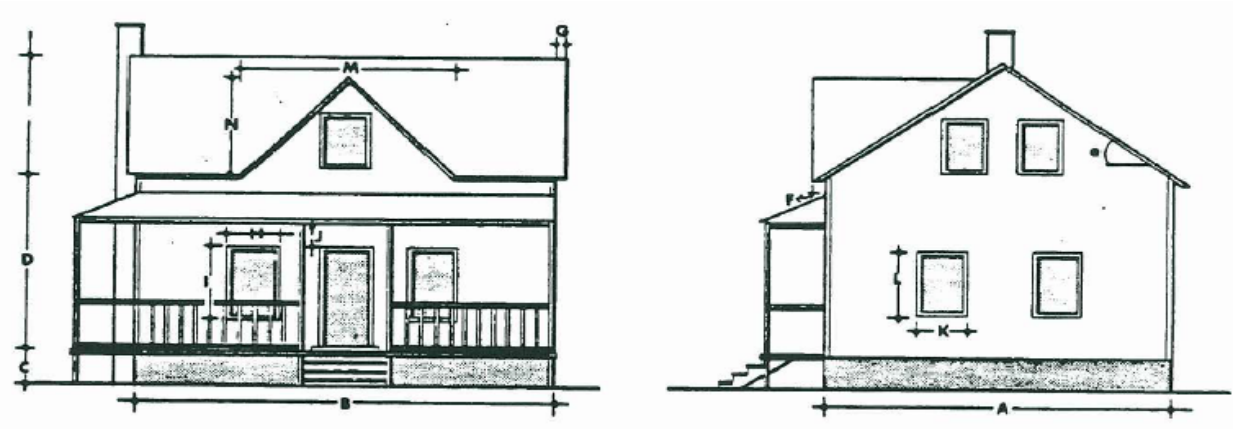

<u>Immeubles inventoriés:</u>

6, rue Laflamme
7, rue Horatio-Walker
42, chemin du Bout-de-l'Île
106, chemin du Bout-de-l'Île
110, chemin du Bout-de-l'Île
144, chemin du Bout-de-l'Île
170, chemin du Bout-de-l'Île
224, chemin du Bout-de-l'Île
228, chemin du Bout-de-l'Île

_____
Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	6,5	7,7
Longueur	**B**	8,0	9,3
Rapport en plan	**B/A**	1,0	1,3
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,2	1,4
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	3,6	4,9
Hauteur de l'étage de comble	**E**	2,6	3,3
Rapport en élévation	**E/D**	0,3	0,9
Hauteur totale	**C+D+E**	6,7	8,8
Toit			
Angle à la base	**e**	24°	42°
Largeur de l'avant-toit en façade principale			
▪ Avant-toit non soutenu	**F_1**	0,20	0,30
▪ Avant-toit couvrant la galerie	**F_2**		
Largeur de la saillie de rive	**G**	0,20	0,25
Ouvertures			
Rez-de-chaussée			
▪ Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	**H**	1,0	1,05
▪ Rapport correspondant	**I/H**	1,46	1,76
▪ Situation verticale des fenêtres en façade principale	**J/D**	0,23	
▪ Largeur hors tout des fenêtres de mur latéral	**K**	0,80	1,12
▪ Rapport correspondant	**L/K**	1,46	1,75
Étage de comble			
▪ Largeur hors tout des lucarnes en façade principale	**M**	0,75	1,47
▪ Rapport correspondant	**N/M**	1,19	1,96

1 - Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Coefficient d'éclairement			
▪ Rez-de-chaussée		0,70	0,97
▪ Étage de comble		0,42	0,74
2 - Composantes et sous-éléments	**Formes et combinaisons**		
	Obligatoire	Recommandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Mur latéral à pignon pour les maisons à mur gouttereau sur rue	•		
Façade principale à pignon pour les maisons à mur pignon sur rue	•		
Versant droit et avant-toit à semelle	•		
▪ Débordant pour moins de 0,30m.	•		
Avant-toits symétriques	•		
Auvent sous avant toit	•		
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale des maisons à mur gouttereau sur rue	•		
Ordonnance asymétrique et répartition régulière sur façade principale des maisons à mur pignon sur rue	•		
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants	•		
▪ À grands-carreaux	•		
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales		•	
Porte principale avec imposte seule ou avec fenêtres latérales seules			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Lucarne triangulaire ou gâble		●	
Lucarne à pignon pour des maisons à pignon sur rue	●		
Lucarne pendante			●
Porte de cave sur tout mur			●
Soupirail sur tout mur			●
Contrevent			●
Souche de cheminée			
De plan massé		●	
Soit faîtière, soit désaxée sur versant arrière	●		
À l'aplomb d'un mur latéral		●	
Centrale			●
Cheminée en saillie			●
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron sur façade principale	●		
Galerie sur façade principale		●	
Porche sur façade principale			●
Galerie sur mur latéral		●	
Garde-corps à barreaux		●	
Garde-corps Regency		●	
Garde-corps plein		●	
Garde-corps absent			●
Balcon à l'étage de comble sur façade principale			●
Galerie fermée vitrée			●
▪ Soit sur mur latéral, soit sur mur arrère	●		
▫ Occupant en tout ou en partie le mur du corps principal			●

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière	•		
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/2	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 3/4	•		
▪ En retrait de la façade principale	•		
▪ À toit à deux versants		•	
▪ À toit en appentis			•
3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	**Traitements particuliers**		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Piliers en pierre ou en béton			•
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Bardeau de bois peint			•
Brique			•
Tôle matricée			•
Planche à couvre-joint			•
Pignons			
Même matériau que mur sous-jacent		•	
Bardeau de bois peint			•

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Toit			
Tôle à la canadienne		•	
Tôle à baguette		•	
Tôle agrafée		•	
Bardeau de bois			•
Bardeau d'asphalte			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Béton			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau XIII
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 12

TYPE 12: DE TRADITION VERNACULAIRE AMÉRICAINE, TOIT EN PAVILLON

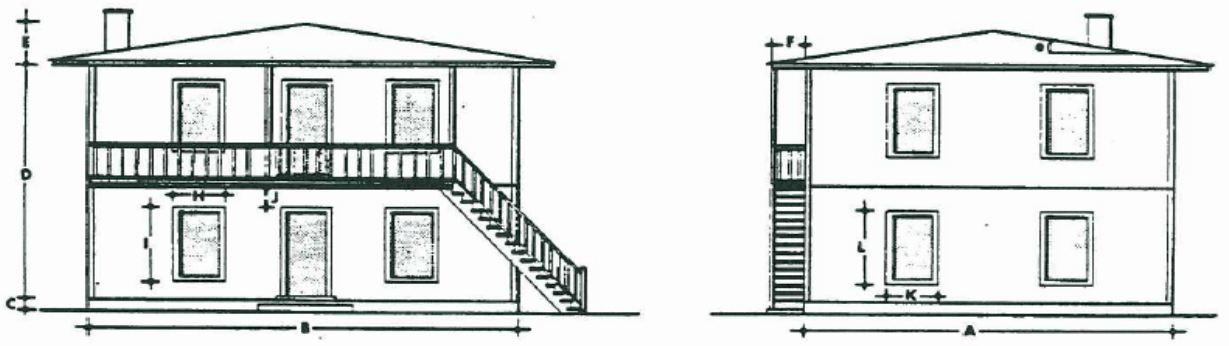

<u>Immeubles inventoriés:</u>

6, rue Gagnon
20, rue Orléans
213, 215, chemin du Bout-de-l'Île

_____
Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Toit à quatre versants	•		
Avant-toit à semelle et versant droit	•		
Avant-toits symétriques	•		
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale	•		
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral	•		
Corps principal et secondaire			
Fenêtres à battants au rez-de-chaussée	•		
▪ À grands-carreaux	•		
Fenêtres à battants à l'étage		•	
▪ À grands-carreaux			•
▪ À petits-carreaux			•
Fenêtres à battants et tympan à l'étage			•
Porte principale au rez-de-chaussée, soit avec imposte seule, soit sans imposte ni fenêtres latérales	•		
Porte principale à l'étage, soit avec imposte et fenêtres latérales, soit sans imposte ni fenêtres latérales	•		
Petite lucarne sur mur arrière ou sur mur latéral			•
Porte de cave sur tout mur			•
Soupirail sur tout mur			•
Contrevent			•
Souche de cheminée			
De plan massé	•		
À l'aplomb soit d'un mur latéral, soit du mur arrière	•		
Dans l'axe du faîte	•		

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron sur façade principale au rez-de-chaussée	•		
Galerie sur façade principale à l'étage	•		
Galerie sur mur latéral		•	
Garde-corps à barreaux à l'étage	•		
Garde-corps au rez-de-chaussée, soit à barreaux, soit absent	•		
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe sur façade principale	•		
Corps secondaire sur mur arrière	•		
▪ Proportion de surface du corps secondaire par rapport au corps principal n'excédant pas 1/4	•		
▪ Proportion occupée de mur du corps principal n'excédant pas 1/2	•		
▪ En retrait de la façade principale	•		
▪ À toit à deux versants de même pente que celui du corps principal, soit en appentis sur corps secondaire dont la proportion de surface par rapport au corps principal n'excède pas 1/6	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Murs			
Déclin de bois peint	•		

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Toit			
Tôle à la canadienne		•	
Tôle à baguette		•	
Tôle agrafée		•	
Bardeau d'asphalte			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Béton			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau XIV
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 13

TYPE 13: DE TRADITION VERNACULAIRE AMÉRICAINE, DE VILLÉGIATURE

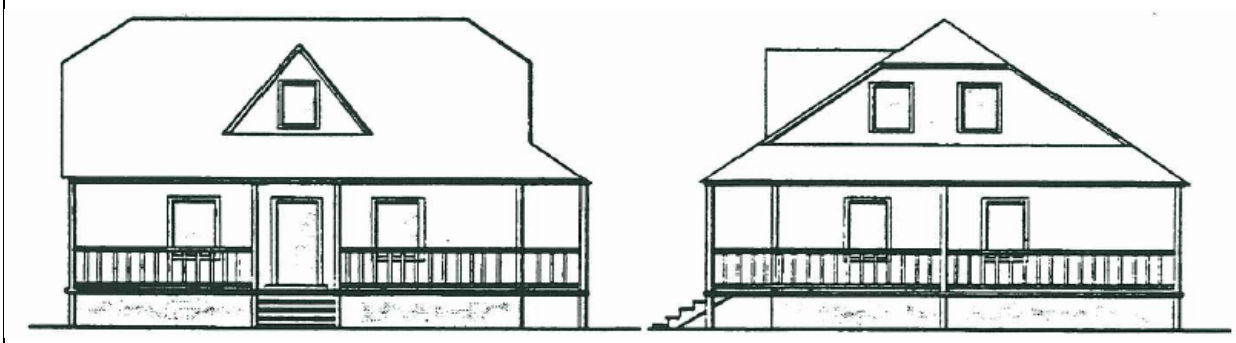

Immeubles inventoriés:

33, rue de l'Église
35, rue de l'Église
145, chemin du Bout-de-l'Île
217, chemin du Bout-de-l'Île

_____
Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Mur latéral à pignon pour les maisons à mur gouttereau sur rue	•		
Façade principale à pignon pour les maisons à mur pignon sur rue	•		
Pignon tronqué		•	
Avant-toit à semelle et versant droit	•		
▪ Débordant pour moins de 0,30 m		•	
i) avant-toits symétriques	•		
ii) auvent sous avant-toit		•	
▪ Couvrant la galerie			
i) avant-toits asymétriques	•		
Saillie de rive débordante	•		
Ouvertures			
<u>Corps principal:</u>			
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur façade principale			•
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral		•	
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral			•
<u>Corps principal et secondaire</u>			
Fenêtres à battants			•
▪ À grands-carreaux			•
▪ À petits-carreaux			•
▪ Non subdivisés			•
Fenêtres à guillotine			•
Fenêtres à battants et tympan			•
Articulation triple			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Porte principale avec imposte et fenêtres latérales			•
Porte principale avec imposte seule			•
Porte principale avec fenêtres latérales seules			•
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales			•
Lucarne triangulaire			•
Gâble			•
Lucarne pendante			•
Lucarne en chien-assis			•
Lucarne en chien-assis pendante			•
Lucarne à toit brisé			•
Porte de cave sur tout mur			•
Soupirail sur tout mur			•
Contrevent			•
Souche de cheminée			
Toute position			•
Saillie ajourée			
Soit galerie, soit perron sur façade principale	•		
Galerie sur façade principale		•	
Galerie sur mur latéral		•	
Garde-corps à barreaux		•	
Garde-corps de pièces assemblées à motifs			•
Garde-corps absent			•
Colonnes en fût ou de section carrée			•
Galerie fermée vitrée			•
▫ Occupant en partie la façade principale			•
▫ Occupant en partie le mur arrière			•
Corps secondaire			
Corps secondaire sous forme d'aile de forme semblable au corps principal ou intégrée au corps principal			•

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Brique			•
Crépi			•
Pignon			
Même matériau que mur sous-jacent	•		
Sans élément de séparation horizontal entre le parement du pignon et le parement du mur sous-jacent	•		
Toit			
Tôle à baguette		•	
Tôle agrafée		•	
Bardeau de bois			•
Bardeau d'asphalte			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Béton			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau XV
Normes architecturales spécifiques aux bâtiments principaux d'intérêt culturel de type 14

TYPE 14: DE COURANT VICTORIEN

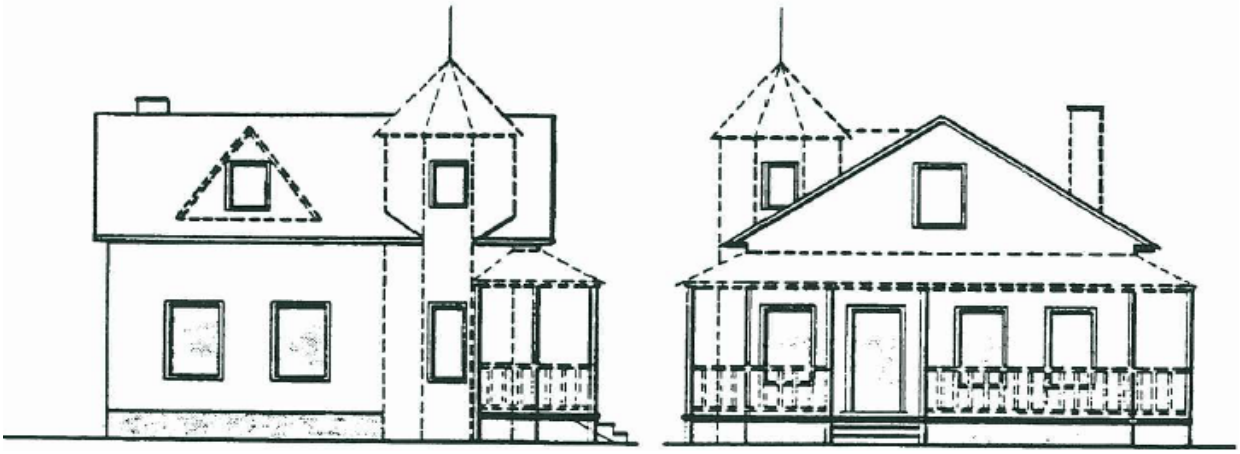

Immeubles inventoriés:

14, rue Orléans
22, rue du Quai
45, chemin du Bout-de-l'Île

_____
Modifié par:
Règl. # 229 (1995)

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Toit (corps principal)			
Versant droit et avant-toit à semelle		•	
Versant droit et avant-toit à chevron-arbaletrier			•
Avant-toits symétriques	•		
Auvent sous avant-toit	•		
Saillie de rive débordante	•		
Ouvertures			
Corps principal:			
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur façade principale		•	
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur façade principale			•
Ordonnance asymétrique et répartition irrégulière sur mur latéral		•	
Ordonnance symétrique et répartition régulière sur mur latéral			•
Corps principal et secondaire			
Fenêtre à battants			•
▪ À grands-carreaux	•		
Fenêtre à guillotine			•
Fenêtre à battants et à tympan rectangulaire ou cintré			•
Porte principale sans imposte ni fenêtres latérales		•	
Lucarne à pignon pendante			•
Lucarne triangulaire			•
Lucarne à croupe			•
Gâble			•

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Saillie ajourée			
Galerie sur façade principale	•		
Galerie sur mur latéral		•	
Garde-corps à barreaux		•	
Colonnes sans garde-corps			•
Balcon à l'étage de comble			•
Corps secondaire			
Aucun corps secondaire fixe		•	
Corps secondaires ornants, tels tourelles montant de fond ou en surplomb, fenêtres en saillie		•	

3 - Matériaux et revêtements (corps principal et secondaire)	Traitements particuliers		
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé
Fondations			
Pierre apparente		•	
Soit stuc, soit crépi sur maçonnerie autre que pierre	•		
Murs			
Déclin de bois peint		•	
Bardeau de bois peint		•	
Brique		•	
Pignons			
Même matériau que mur sous-jacent	•		
Toit			
Tôle à baguette		•	
Tôle agrafée		•	
Bardeau de bois			•
Bardeau d'asphalte			•
Souche de cheminée			
Brique		•	
Béton			•
Ouvertures			
Contrevent à panneau			•

Tableau XVI
Normes communes à l'architecture contemporaine

A. BÂTIMENT PRINCIPAL

1 - Volumes architecturaux	Mesures et proportions		
	Identification	Minimum	Maximum
Plan			
Profondeur	**A**	6,9	9,2
Longueur	**B**	8,4	12,6
Développement en hauteur			
Exhaussement du solage	**C**	0,4	1,5
Hauteur du rez-de-chaussée	**D**	2,9	3,7
Hauteur de l'étage de comble	**E**	3,4	4,4
Rapport en élévation	**E/D**	0,9	1,5
Hauteur totale	**C+D+E**	7,0	10,0
Toit			
Angle à la base	**e**	39°	47°

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons			
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé	Prohibé
Volume				
Rectangulaire ou carré	•			
Simple		•		
Surélévation des versants avant et latéraux				•
Surélévation du versant arrière par l'ajout d'une grande lucarne en chien-assis centrée par rapport au toit et n'excédant pas 75% de la largeur de ce toit			•	
Rez-de-chaussée et étage de comble	•			
Saillie ajourée				
Soit galerie, soit perron en façade principale	•			
Ouvertures				
Ouverture rectangulaire et verticale, sauf pour le soupirail	•			

2 - Composantes et sous-éléments	Formes et combinaisons			
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé	Prohibé
Cheminée et souche de cheminée				
Cheminée en saillie			•	
Souche de plan rectangulaire placée transversalement à la ligne de faîte	•			
Corps secondaire				
La ligne de faîte de toit du corps secondaire doit être plus basse que celle du corps principal	•			
Tout corps secondaire doit avoir un retrait, par rapport à la façade avant du corps principal, d'au moins 1 m	•			
L'ensemble de la superficie des corps secondaires ne doit pas excéder 1/2 de la superficie du corps principal	•			
Utilisation du corps secondaire comme garage				•
3 - Matériaux et revêtements	**Traitements particuliers**			
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé	Prohibé
Murs				
Combinaison de deux matériaux non-intercalés sur tout le pourtour du carré	•			
Bardeau d'amiante-ciment				•
Bardeau « rustique »				•
Déclin « rustique »				•
Panneau « pré-fini »				•
Papier imitation de brique				•
Papier imitation de pierre				•
Pierre artificielle				•
Placage de pierre				•
Stuc moucheté				•
Placage de pierre ou de brique sur fond de stuc				•
Tôle ondulée				•
Revêtement d'acier, sauf déclin d'aluminium				•
Carton-fibre, contre-plaqué, isolant rigide, panneau d'aggloméré, papier de construction, polyéthylène (en attente d'un matériau de revêtement permanent)			•	

3 - Matériaux et revêtements	Traitements particuliers			
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé	Prohibé
Toit				
Un seul matériau de revêtement sur les versants d'un même toit	•			
Même matériau de revêtement que celui du toit sur le toit des lucarnes et le toit des avant-corps	•			
Panneau de fibre de verre ondulé				•
Lucarne				
Joue recouverte du même matériau que celui du toit		•		
Matériau de revêtement du mur sur le mur pignon de la lucarne			•	
Matériau de revêtement du mur sur jambage de la lucarne			•	

B. BÂTIMENT SECONDAIRE

	Formes et combinaisons			
	Obligatoire	Recom-mandé	Autorisé	Prohibé
La superficie totale de l'ensemble des bâtiments secondaires implantés sur un même terrain ne doit pas excéder 66% de la superficie totale du bâtiment principal	•			
La hauteur d'un bâtiment secondaire ne doit pas excéder 66% de la hauteur du bâtiment principal calculé à la partie la plus élevée de ce dernier	•			
Hauteur maximale de 4,5 m	•			
Le bâtiment secondaire ne doit pas comporter d'étage	•			

_____
Modifié par:
Règl. # 179 (1989)
Règl. # 229 (1995)